

Parc naturel régional de Lorraine
Comité Syndical
Réunion du 28 novembre 2024

RAPPORT DU PRESIDENT

Vocation 2 - Un territoire qui participe à l'attractivité de la Lorraine / Objectif stratégique 2.2 – Participer à l'aménagement régional en valorisant et en préservant nos paysages et nos patrimoines / Objectif opérationnel 2.2.2 – Renforcer l'attractivité du territoire au travers de projets innovants et prospectifs

Objet : Convention partenariale avec la Fondation du Patrimoine de Lorraine.

La Fondation du Patrimoine, organisme reconnu d'utilité publique, a pour mission de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti national et plus particulièrement du patrimoine non protégé par l'Etat au titre des Monuments historiques. Grâce à l'obtention du label de la Fondation est d'une aide accordée aux travaux de restauration des particuliers, mais aussi des collectivités. Plus largement la Fondation du Patrimoine soutient le développement durable par la mise en place de différents programmes en faveur de l'éco-rénovation, de l'économie locale ou de la préservation de la biodiversité et de l'environnement.

A l'instar des autres Parcs naturels régionaux, le Pnr Lorraine est un territoire labellisé par l'Etat compte tenu de la qualité exceptionnelle de la faune, de la flore, des paysages, mais aussi du patrimoine bâti, des traditions et des savoir-faire locaux. Le Parc naturel régional de Lorraine, c'est aussi un projet de territoire fondé sur la protection et de la valorisation de ses patrimoines naturels, bâtis et culturels qui sont déclinés dans les objectifs stratégiques et opérationnels de sa Charte pour la période 2015-2030. Cette dernière vise notamment à protéger et valoriser le patrimoine bâti, naturel et paysager, encourager et promouvoir la mise en œuvre de biomatériaux et l'éco-rénovation, contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie, assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public...

Forts d'une vision commune et complémentaire, le Pnr de Lorraine et la Fondation du Patrimoine souhaitent établir un partenariat qui aura pour objectifs de développer et d'organiser la coopération entre les parties pour la promotion, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti, paysager et naturel situé sur l'ensemble du périmètre du Pnr de Lorraine.

Cet objectif général se décline en différents champs d'actions :

- Promouvoir et accompagner, le cas échéant, des actions contribuant à la sauvegarde ou à la promotion du (petit) patrimoine bâti lorrain traditionnel par l'obtention de labels auprès des particuliers, mais aussi des collectivités.
- Encourager et soutenir le développement durable par la mise en œuvre de projets d'éco-rénovation (y compris l'usage de bio-matériaux).
- Développer l'économie locale favorable à l'intervention d'artisans locaux et à la transmission de savoir-faire dans les métiers traditionnels.
- Participer à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine naturel et de la biodiversité spécifiques au PnrL.
- Favoriser le développement d'actions spécifiques d'éducation au patrimoine bâti et naturel mais aussi, à plus grande échelle, encourager la sensibilisation des habitants, du public ou encore des touristes.

La convention annexée au présent rapport a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le Pnr de Lorraine et la Fondation du Patrimoine de Lorraine, autour d'actions et d'ambitions communes pour les années 2025-2029.

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

ID : 054-255403719-20241128-CS2466-DE

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine (Lorraine).
- **D'AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Le Président
Jérôme END

